

version 2
du 21/12/2018



**SOCIÉTÉ NAUTIQUE
DE SAINT-TROPEZ**

AVIS DE COURSE TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »

Challenge Interclubs 2019 Courses 1 et 2

19 et 20 Janvier 2019

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régate,
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes,
- les règles de l'IRC et de l'OSIRIS.
- Le règlement pour le Challenge Inter Clubs 2019

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION-PLACE DE PORT

2.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes IRC et HN OSIRIS telles que définies dans le règlement du Challenge Interclubs 2019.

2.2 L'inscription se fera uniquement par internet : www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=SNST

2.3 Les bateaux devront obligatoirement présenter un certificat OSIRIS ou IRC en cours de validité.

2.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent s'inscrire avec le numéro de leur inscription leur licence FFVoile COMPETITION 2019. Elle devra être accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les licences journalières sont acceptées accompagnées d'un certificat médical valide. A défaut ils ne feront pas partie de l'équipage.

2.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence Club FFvoile doivent présenter :

- un justificatif d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de la voile en compétition de moins de un an.

2.6 La liste des bateaux sera affichée une heure avant la mise à disposition.

2.7 Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.

2.8 Les bateaux ayant besoin d'une place dans le port de Saint-Tropez doivent en faire la demande à la SNST.

3. DROITS A PAYER

Sans objet

4. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

4.1 Confirmation des inscriptions: Vendredi 18 Janvier 2019 de 9h00 à 18h et Samedi 19 Janvier 2019 de 9h00 à 9h30.

4.2 Briefing et Premier signal d'avertissement

Samedi 19 Janvier :

- 10h50 Briefing par VHF 77
- 11h Premier signal d'avertissement : Parcours 1 du règlement du CIC 2019

Dimanche 20 Janvier :

- 10h50 Briefing par VHF 77
- 11h Premier signal d'avertissement : Parcours 1 du règlement du CIC 2019

4.3 Pour un départ de la Tour du Portalet, le pavillon T sera envoyé au mât de pavillon à terre situé à la SNST.

4.4 Les bateaux manquant à finir avant 17h00 les deux jours seront classés DNF.

5. FICHE COURSE-DOCUMENTS DE COURSE

Fiche course sera disponible quand le bateau aura confirmé son inscription (documents en règle). Les documents de course pourront être mis en ligne sur le site www.snst.org

6. CLASSEMENT

Voir le règlement du Challenge Inter Club 2019.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

8. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION

Les concurrents autorisent la Société Nautique de Saint-Tropez et l'ensemble des partenaires d'utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.